

ENGAGEE : la prestation informatique de ChronoMicro pour les particuliers

16-11-2007

-

La société ChronoMicro, un spécialiste de l'assistance et du dépannage informatique annonce, dans un communiqué, que désormais ses prestations aux particuliers à domicile ouvrent droit à un crédit d'impôts de 50 % sur le montant de la facture émise (plafonné à hauteur de 1000 euros par an).

-

ChronoMicro, dit le communiqué, « confirme son engagement aux côtés des particuliers en annonçant son éligibilité à la loi N2005-841 du 26 juillet 2005 sur les services à la personne (dite « loi Borloo »). »

-

Deux commentaires sur ce communiqué :

-

L'allusion au crédit d'impôt dans le titre fonctionne bien : « Le réseau ChronoMicro propose une offre d'assistance informatique innovante ouvrant droit à un crédit d'impôt ».

-

L'expression « confirme son engagement aux côtés des particuliers » sonne faux.

-

Comme si on avait extrait une formule passe-partout d'un communiqué financier où une direction générale confirmerait par exemple son engagement à créer de la valeur pour les actionnaires.

-
Au-delà de son titre pertinent, le mélange des genres affaiblit ce communiqué.